

Paris, le 16 février 2021

A Mesdames et Messieurs les Présidents de Club
d'Aïkido, Aïkibudo d'Île de France

ELECTION REGIONALES FFAAA IDF <u>NOTICE DU DEROULEMENT DU VOTE</u>

Mesdames, Messieurs les Présidents.es,

Cette lettre vise à vous expliquer le déroulement du vote en ligne qui sera mis en place lors des élections.

Les élections en ligne sont rendues possibles en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance modificative N°2020-1447 du 2 décembre 2020

Le vote en ligne utilisera la solution Open Source Lime Survey qui a été installée sur l'hébergement du site web de la ligue. Ce système permet un vote totalement anonyme.

Le comité directeur de la ligue est composé de 12 membres dont 40% de femmes, 60% d'hommes, 1 poste réservé à un candidat Aïkibudo

Soit au vu des candidatures Aïkibudo, 5 femmes + 6 hommes + 1 homme pour l'Aïkibudo

Les clubs disposent du nombre de voix suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

nombre de licenciés	1 à 20	21 à 50	51-100	101 à 150	151 à 200	201 à 250	251 à 300	301 à 400	401 à 500
nombre de voix	1	2	3	4	5	6	7	8	9

Le nombre de licenciés est comptabilisé sur la saison 2019-2020 au 31 août.

Les votants peuvent disposer de pouvoirs de vote pour un maximum de 3 y compris leur propre club.

Un formulaire Google form mis en ligne parallèlement à cette lettre devra être rempli par les clubs afin que nous puissions construire la base des votants, vous envoyer le lien de vote et un lien zoom à l'adresse e-mail des votants.

<https://forms.gle/s86zqezDmv6YJLaG8>

Vous devrez être en mesure de consulter le mail indiqué lors de la visioconférence.

Ce formulaire devra être rempli **au plus tard le 5 mars**.

Les votants ayant des procurations doivent nous les faire parvenir **par mail avant le 5 mars**. (sur le mail de la ligue : iledefrance@aikido.com.fr), **l'original doit être envoyé par courrier** au 8 rue de Choiseul 75002 Paris et **reçu au plus tard 15 jours avant la date de l'élection (soit une réception le 18 mars)**.

La présence à la visioconférence est obligatoire pour pouvoir voter. La présence des candidats est également obligatoire.

Déroulement des élections :

Le 2 avril 2021

- Un lien zoom (installez Zoom sur votre ordinateur avant le jour de l'élection) vous sera envoyé à l'adresse e-mail que vous aurez indiquée dans le google form.
- Nous ferons l'appel des présents
- Un mail vous sera envoyé pendant la visioconférence afin de pouvoir voter. Vous devrez utiliser ce lien pour voter autant de fois que vous disposez de voix. Le scrutin étant uninominal, vous aurez à sélectionner 12 candidats au maximum par vote dans la liste de noms.

Exemple :

vous club a 23 licenciés, vous avez donc 2 voix, vous avez un pouvoir pour un autre club qui a 20 licenciés et donc 1 voix

Vous avez donc au total 3 voix. Vous devrez donc voter 3 fois en utilisant le même lien. (Votre droit de vote étant limité à 3, votre lien de vote deviendra inutilisable après votre troisième vote)

Commission électorale :

Une commission électorale constituée de 2 personnes n'étant pas candidats validera le résultat du vote.